

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1235

présenté par

Mme Tabarot, M. Marleix, M. Thiériot, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Bonnard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Cinieri, M. Ciotti, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme D'Intorni, Mme Dalloz, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Dive, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Dumont, M. Forissier, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Meyer Habib, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Juvin, M. Kamardine, M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Emmanuel Maquet, Mme Alexandra Martin, Mme Frédérique Meunier, M. Minot, M. Neuder, M. Nury, M. Pauget, Mme Petex-Levet, M. Portier, M. Pradié, Mme Périgault, M. Ray, M. Rolland, M. Schellenberger, M. Seitlinger, Mme Serre, M. Taite, Mme Valentin, M. Vatin, M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier, M. Vincendet et M. Viry

ARTICLE 3

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 3 :

«

(En milliards d'euros courants)

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2024- 2030
Crédits de paiement de la mission "Défense"	47.04	50.54	54.04	57.54	60.54	63.54	66.74	400
variation	+3.1	+3.5	+3.5	+3.5	+3	+3	+3.2	

»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de prévoir des marches budgétaires plus importantes durant les premières années de mise en œuvre de la future Loi de Programmation Militaire.

En effet, comme cela avait été le cas lors de la précédente LPM, le choix a été fait d'avoir les progressions les plus significatives sur les dernières années de la programmation, c'est-à-dire après 2027.

La programmation actuellement prévue conduira ainsi à une augmentation moindre des crédits de la défense en 2025 et 2026 par rapport à 2024 et ce malgré des besoins importants.

Dans le contexte actuel de guerre en Europe, ce choix est à contre-courant de ce que nous pouvons voir chez nombre de nos alliés qui ont pris la décision d'un effort immédiat pour remettre leurs armées à niveau, combler les lacunes capacitaires et se préparer à l'éventualité d'un conflit de haute intensité.

Ce changement apparaît d'autant plus nécessaire qu'en l'état l'objectif de porter les dépenses de défense à 2% du PIB ne serait sans doute pas atteint dès 2025.

Sans nier les efforts déjà accomplis et ceux qui sont annoncées, les décalages de calendriers dans certaines livraisons posent nécessairement question.

C'est pourquoi il est ici demandé au Gouvernement d'accélérer la montée en puissance de la LPM en prévoyant des progressions plus fortes les premières années tout en laissant la possibilité, lors de l'actualisation, d'adapter à la hausse les montant programmés pour les années postérieures à 2027.

L'évolution ainsi proposée équivaldrait à 3 milliards de crédits supplémentaires sur la période 2025-2027 dans le respect de l'enveloppe globale de 400 milliards d'euros de ressources budgétaires sur la durée de la LPM.

Par cet amendement, les députés les Républicains visent à appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessité de changer de logique dans la mise en œuvre de ce projet de loi de Programmation Militaire.